

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2019

– Point 10 de l'ordre du jour –

Délibération 2019-09

Relative à la nomination des membres au sein du conseil scientifique

- Vu les missions de Santé publique France précisées aux articles L.1413-1 et suivants du code de la santé publique ainsi que les articles R.1413-1 et suivants du code de la santé publique relatifs à Santé publique France ;
- Vu la délibération 2016-12 du Conseil d'administration du 19 octobre 2016, relative à la nomination des membres au sein du conseil scientifique ;
- Vu la proposition du directeur général de nomination conformément à l'article R.1413-19 tendant à remplacer 5 membres ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 Valide la proposition de nomination au sein du conseil scientifique de :

- Christian BEN LAKDHAR, Professeur des Universités en sciences économiques, Université de Lille
- Patrizia CARRIERI, Ingénieur de recherche hors classe, Inserm UMR 1252 SESSTIM, Faculté de médecine, Marseille
- Marie-José COUTEAU, Sociologue de la santé, Observatoire de la santé du Hainaut, Mons, Belgique
- Carine MILCENT, Professeur en économie de la santé et économétrie, CNRS, Paris
- Patrick THONNEAU, Directeur du département santé, Université francophone Senghor, Alexandrie, Egypte

en remplacement de :

- Sabine BARON, Praticien hospitalier de santé publique, CHU Tours

- Alain BRAILLON, Praticien hospitalier, Unité d'alcoologie, CHU Amiens
- Xavier BRIFFAULT, Chargé de recherche au CNRS, INSHS, Laboratoire CERMES 3, UMR 8211 CNRS, U988, Inserm, EHESS, Université Paris Descartes
- Anne LAPORTE, Responsable du département ingénierie et appui méthodologique, ARS Ile de France lors de sa nomination, directrice des Régions à Santé publique France depuis le 18 Septembre 2017
- Chadi YASBEK, Praticien temps partiel, gynécologie-obstétrique, Hôpital Foch, Suresnes, Praticien libéral, Paris

Article 2 Le président du conseil d'administration procède par décision à leur nomination individuelle, et pour la durée restante du mandat du Conseil scientifique.

Article 3 Le directeur général de Santé publique France est responsable de l'exécution de la présente décision.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 29 mars 2019

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration